

L'UFL RECOMMANDE A SES ADHERENTS DE MAJORER LA FACTURATION POUR LA MISE A DISPOSITION D'ENGIN, SELON LE COÛT MOYEN DU GASOIL

L'UFL par la voix de son Délégué Général, Hervé Rebollo, vient d'envoyer un courrier à l'ensemble de ses adhérents, qui représentent 60% du marché du levage, afin de les inciter à reporter la hausse du coût moyen de l'essence au moment de facturer une mise à disposition d'engin.



Bonjour,

Vous le constatez depuis plusieurs années déjà, vous subissez des hausses successives des prix du carburant.

Sur la seule année 2018, il a augmenté de 15% (et de l'ordre de 20% ces 24 derniers mois).

La hausse du carburant a un impact considérable sur les charges d'exploitation des entreprises qu'il est très difficile de compenser par leurs prix.

Cet état de fait oblige les entreprises à prendre très sérieusement en considération ce facteur pour redéfinir les coûts d'exploitation de leurs matériels.

UFL souhaite porter ce message auprès des clients et de la presse professionnelle en les informant qu'elle conseille à ses adhérents de ne pas hésiter à répercuter ces hausses dans les plus brefs délais.

UFL recommande à ses adhérents que pour toute mise à disposition d'engin figure une majoration en pied de facture qui pourrait être indexée sur le coût moyen du gasoil à la pompe en France publié par la commission Européenne de l'Energie :

<https://ec.europa.eu/energy/en/data-analysis/weekly-oil-bulletin>

Cette majoration pourrait être revue selon un rythme décidé par l'entreprise (mensuel, bimestriel, etc.), selon des seuils de prix au litre (HT ou TTC au choix de l'entreprise) qui détermineraient alors un pourcentage de ladite majoration à faire figurer sur les factures.

Les entreprises doivent se persuader que de telles mesures, bien que très contraignantes commercialement, sont indispensables pour maintenir leur rentabilité et la qualité du service rendu aux clients.

D'après les observations terrain menées par UFL, certains levageurs se sont déjà engagés sur cette voie et ont communiqué vers leurs clients en ce sens.



À PROPOS DE L'UNION FRANÇAISE DE LEVAGE

Créée en 1972 sous le nom de SNUG, l'UFL rassemble les entreprises de levage et de manutention au niveau national et regroupe les fabricants d'équipements spéciaux. L'Union représente environ 60% du marché du levage français, soit près de 10 000 emplois et 450 entreprises. Elle revendique une réglementation adaptée à la circulation des grues mobiles de dernière génération. Elle est membre de l'ESTA (fédération européenne pour les transports exceptionnels et les grues mobiles).

Depuis début 2016, la fédération DLR apporte son soutien logistique à l'UFL et met à profit son savoir-faire afin qu'UFL puisse concrétiser ses projets et notamment faire valoir son point de vue auprès des acteurs de son marché.

Contact presse

RP carrées - Benoît Renart. 03 28 52 00 57. benoit.renart@rp-carrees.com - www.rp-carrees.com